



Festival International de Blois - 8e édition

PLATEFORME DE PRODUCTION INTERNATIONALE : 2,3 JUILLET 2027

Règlement du Festival

Blois Danse organise la **8^e édition** du Festival Chorégraphique International de Blois - Blois Danse -, un événement de deux semaines dédiées à la danse, avec des spectacles, des ateliers, des projections de courts-métrages, etc.

Les **Spectacles Professionnels** se tiendront les **2 et 3 juillet 2027**. Le présent appel à candidature est ouvert aux chorégraphes et compagnies professionnels.

La date limite de candidature est fixée au **30 novembre 2026**.

Dans la mesure du possible, le Festival annoncera les résultats d'ici au **30 décembre 2026**.

En option, une compagnie supplémentaire pourra potentiellement être sélectionnée par le public, à travers un **vote Instagram**. Si cette option est retenue pour l'édition 2027, les votes se tiendront du **15 au 25 décembre**.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

• EMPLOI DU TEMPS

Les compagnies sélectionnées devront **être disponibles à partir du 30 juin**. Une fois le processus de sélection terminé, chaque compagnie sélectionnée recevra un emploi du temps précisant son horaire d'arrivée et son créneau de répétition technique.

• DURÉE DES PIÈCES CHORÉGRAPHIQUES

Chaque pièce chorégraphique doit avoir une durée comprise entre **10 et 25 minutes**. Il est autorisé de candidater avec des extraits de pièces plus longues. Dans ce cas cependant, il faudra impérativement envoyer uniquement l'extrait en question. Toute candidature avec des vidéos de plus de 25 minutes ne sera pas étudiée.

Les pièces chorégraphiques seront présentées au sein d'un programme partagé présentant le travail de plusieurs compagnies.

• PROCESSUS DE SÉLECTION

Seules les candidatures envoyées via le formulaire dédié seront acceptées. **Le formulaire de candidature doit être envoyé complet et avant le 1^{er} décembre pour être accepté**

Les compagnies et chorégraphes de tout niveau de carrière peuvent candidater.

Les compagnies présenteront au moins 2 pièces chorégraphiques et doivent obligatoirement candidater avec un minimum de 2 pièces chorégraphiques.

Les pièces chorégraphiques doivent être tout public. Pas de nudité.

Les vidéos envoyées doivent montrer exactement l'œuvre telle qu'elle sera présentée au Festival. Les pièces non finalisées ne sont pas éligibles

L'équipe du Festival sélectionnera jusqu'à **7 compagnies**.

Une compagnie supplémentaire pourra être sélectionnée par le public, le cas échéant, à travers un vote Instagram. Si cette option est retenue pour l'édition 2027, le Festival partagera sur ses réseaux (@bloisdanse) les vidéos trailers des pièces en compétition. La compagnie la plus plébiscitée sera invitée à présenter son travail sur la scène du Festival.

Pour qu'un vote soit accepté, le votant doit :

- Aimer la video
- Partager la vidéo dans sa story
- Suivre les comptes @bloisdanse et @azothdancetheatre
- Commenter la vidéo et tagger un minimum de 2 personnes

• RESPONSABILITÉS DU FESTIVAL

Le Festival assurera les bonnes conditions de présentation des œuvres sélectionnées et sera responsable de la programmation, de la promotion et de la billetterie des spectacles.

The Festival fournira le théâtre en bon état de fonctionnement et les techniciens nécessaires au bon déroulement des spectacles.

Les compagnies devront adapter leurs besoins techniques et proposer une version techniquement légère de leurs œuvres. En effet, plusieurs compagnies présenteront leurs œuvres chorégraphiques au sein d'un même programme et le Festival pourrait ne pas être en mesure d'accommoder les souhaits techniques de chacun.

Le Festival prendra en charge :

- Hôtel + petits-déjeuners (en chambres doubles ou triples pour les participants d'une même compagnie. Si une compagnie souhaite des chambres simples, la différence de tarification sera à sa charge)
- 200€ par danseur/artiste sur scène
- Jusqu'à 100€ par danseur/artiste pour participer aux frais de transports
- Photographies des spectacles
- Pass Festival pour assister aux manifestations
- Visibilité médiatique
- *En option:* Possibilité d'animer jusqu'à 2 ateliers

pour **un maximum de 4 artistes par compagnie**, chorégraphe et/ou musiciens inclus.

Si une compagnie souhaite participer avec plus de 4 personnes, les frais inhérents aux participants supplémentaires seront à sa charge.

• **RESPONSABILITÉS DES COMPAGNIES / CHORÉGRAPHES**

Les participants présenteront les pièces sélectionnées et respecteront le planning fourni par le Festival et notamment : les horaires de répétition, de spectacle et d'ateliers éventuels.

Les auteurs des œuvres sélectionnées donnent le droit au Festival de photographier, d'enregistrer et d'utiliser les dites œuvres, exclusivement dans un objectif de documentation, de promotion et d'éducation, avant, pendant et après l'événement.

Les compagnies et leurs artistes devront respecter les règles et les normes de sécurité du Festival, de l'hôtel, du théâtre et des différents lieux accueillant les manifestations.

Les compagnies s'engagent à présenter exclusivement les œuvres avec lesquelles elles ont candidaté, telles que présentées dans les vidéos. Tout changement de chorégraphie, de nombre de danseurs, de mise en scène ou de costume devra être soumis au Festival, qui se réserve le droit d'accepter ou non la modification dans le cadre de la présentation au Festival.

Les propositions doivent être envoyées via le formulaire : <https://forms.gle/C7wZcJiWoaUKjKPn6>

Les compagnies sélectionnées devront IMPÉRATIVEMENT fournir au Festival, dans un délai de 7 jours après l'envoi de l'email de sélection :

- Les noms, courtes biographies et photos portrait de chaque danseur
- Le nom, courte biographie et photo portrait du chorégraphe
- Plusieurs photos HQ des œuvres chorégraphiques
- La liste intégrale des musiques utilisées dans les œuvres chorégraphiques, pour déclaration auprès de la SACEM
- Un RIB
- Une conduite et un plan de feu pour chaque œuvre chorégraphique
- Une courte description de chaque œuvre chorégraphique
- Une courte description des ateliers proposés (+ video, si disponible)
- Les liens vers pages Facebook et Instagram de la compagnie
- Mentionner si les œuvres proposées sont des premières françaises, européennes ou mondiales

Ces éléments pourront être envoyés via wetransfer, swisstransfer, grosfichiers... à info@bloisdanse.com

Par la présente, je confirme avoir lu, compris et accepter sans réserve les règles du Festival. J'accepte l'intégralité des conditions de participations présentées par ce document :

Signature du représentant légal de la compagnie : _____

Date: _____

Pour toute information :

Email : info@bloisdanse.com

Website : www.bloisdanse.com/candidature